



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2004/L.9
24 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingtième session
Bonn, 16-25 juin 2004

Point 4 c) de l'ordre du jour
Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention
Fourniture d'un appui financier et technique

Projet de conclusions proposé par la Présidente concernant le point 4 c) de l'ordre du jour

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité du fait que 115 Parties non visées à l'annexe I de la Convention aient déjà présenté leur communication nationale initiale et que trois d'entre elles aient également présenté leur deuxième communication nationale à la Conférence des Parties (COP), pour l'une d'entre elles en se conformant aux directives figurant dans l'annexe de la décision 17/CP.8. Le SBI invitait instamment les Parties qui n'avaient pas encore présenté leur communication nationale initiale à le faire dès que possible. Les Parties qui figurent parmi les pays les moins avancés peuvent présenter leur communication nationale initiale quand elles le souhaitent.
2. Le SBI a pris acte de l'appui financier fourni par les Gouvernements de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, des Philippines et de la Suisse, ainsi que par le Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires pour l'atelier FCCC sur la préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Le SBI a remercié le Gouvernement philippin d'avoir accueilli cet atelier.

3. Le SBI a pris note des besoins et des préoccupations des Parties non visées à l'annexe I en ce qui concerne le renforcement des capacités et la formation pour l'utilisation et l'application des outils, méthodes et modèles pour les inventaires de gaz à effet de serre, les évaluations en matière de vulnérabilité et d'adaptation et les évaluations en matière d'atténuation, tel qu'il est ressorti de l'atelier sur la préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I tenu à Manille (Philippines) (FCCC/SBI/2004/INF.6).

4. Le SBI a réitéré la nécessité de renforcer les institutions nationales, les centres régionaux et sous-régionaux sur les changements climatiques et les centres d'excellence, notamment dans les pays les moins avancés et les petits pays en développement insulaires, en particulier à travers la fourniture d'appui et de conseils techniques.

5. Le SBI s'est félicité des renseignements communiqués par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour contribuer à la préparation des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I. Il a demandé au secrétariat de lui présenter à chacune de ses sessions des informations détaillées sur l'appui financier fourni par le FEM pour la préparation des communications nationales initiales et consécutives.
